



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N°1/2015

**Concerne : Collège de l'Ofréquaz – Création d'une unité d'accueil pour écoliers, de locaux de dégagement et pour le réaménagement de la salle des maîtres
- Demande d'un crédit de construction**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 1'824'000.-- (un million huit cent vingt-quatre mille francs) destiné à la création d'une unité d'accueil pour écoliers, de locaux de dégagement et au réaménagement de la salle des maîtres, du collège de l'Ofréquaz.

2. Préambule

L'accueil parascolaire est régi par l'art. 63a, ci-dessous, de la Constitution vaudoise soit :

¹ En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² L'accueil peut être confié à des organismes privés.

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

⁴ Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

Par cette disposition, la Constitution impose aux communes d'offrir une prestation d'accueil à tous les élèves, il n'est donc plus légal d'avoir une liste d'attente. Le Conseil d'Etat en relation avec les communes élabore actuellement le règlement d'application de cet article constitutionnel.

Dans notre commune, les prestations d'accueil préscolaires et parascolaires jusqu'à la 6^{ème} année Harmos sont confiées à l'AAEE (Association de l'Accueil de l'Enfance à Epalinges) dans le cadre d'une convention passée avec la Municipalité et approuvée par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants). Aujourd'hui, 66% des enfants âgés de moins de 10 ans bénéficient des prestations d'une structure d'accueil.

Pour mémoire, le dispositif de développement des structures scolaires, parascolaires et préscolaires d'ici à 2025, adopté en février 2014 par le Conseil communal comprend les étapes suivantes :

- *Collège de l'Ofréquaz*
Transformation du logement de fonction du concierge, en unité d'accueil parascolaire, lors du départ à la retraite du concierge. Ces places supplémentaires créées permettront également, en fonction des besoins, de libérer la classe occupée par un groupe d'enfants au collège de la Croix-Blanche ou les locaux du Centre de vie enfantine occupés par La Courte-Echelle.
- *Complexe scolaire de Bois Murat*
Une étude approfondie portant sur les possibilités d'extension du complexe scolaire de Bois-Murat, afin de déterminer, le potentiel constructible de ce complexe scolaire portant sur les éléments de programmes ci-dessous :
 - *création de 4 ou 5 classes et une salle de gymnastique ;*
 - *extension, rénovation et/ou déplacement des locaux mis à la disposition de La Pépinière ;*
 - *extension, réorganisation des locaux mis à la disposition de La Trottinette.*
- *Collège du Village et pavillon du Chaugand*
Construction d'une unité d'accueil d'écoliers dans le quartier. La Municipalité a d'ores et déjà demandé aux promoteurs du PPA Les Oches de prévoir une surface à cet effet.

3. Situation actuelle

Le collège de l'Ofréquaz est composé de 7 classes, toutes occupées, plus une salle de rythmique. A la rentrée scolaire 2014-2015, la direction des écoles a dû ouvrir une cinquième classe au collège de la Croix-Blanche et, pour la première fois depuis une quinzaine d'année, la seconde classe du pavillon du Grand-Chemin. La direction des écoles ne dispose, actuellement, plus d'aucune marge de manœuvre dans le secteur Croix-Blanche-Ofréquaz-Grand-Chemin.

Cette situation entraîne une forte pression sur la structure parascolaire de la Courte-Echelle, qui accueille les élèves des collèges primaires des hauts de la commune. L'AAEE n'a pas pu satisfaire à la totalité des demandes des parents, une vingtaine de familles sont en attente de placements complémentaires. Plus de 50 élèves de l'Ofréquaz sont inscrits à l'unité d'accueil de la Courte-Echelle.

4. Objectifs

La Municipalité, en accord avec l'AAEE (Association d'Accueil de l'Enfance à Epalinges) souhaite profiter de la libération de l'appartement de fonction du concierge pour créer à la place une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) de 72 places.

La création de cette UAPE constitue la pierre angulaire du dispositif pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Cette solution permettra notamment :

- de faire face à l'augmentation des demandes et de disposer d'une marge de manœuvre pour répondre à des besoins supplémentaires liés à l'évolution démographique ainsi qu'à la modification du mode de vie des parents durant la période d'étude de l'extension du collège de Bois-Murat et de ses structures d'accueil ;
- de réorganiser l'occupation des locaux mis à disposition des différentes structures préscolaires et parascolaires de l'AAEE (Jars d'in, Ribambelle, Courte-Echelle);
- d'éviter à l'AAEE, et à la commune de travailler sous la pression d'un manque de places d'accueil et de devoir trouver dans l'urgence des solutions provisoires et coûteuses pour répondre à l'obligation faite par l'art. 63a de la Constitution ;
- d'éviter un agrandissement disproportionné de l'UAPE « La Trottinette » à Bois-Murat.

Par ailleurs, il est possible d'envisager qu'à plus long terme, lorsque la commune pourra créer une unité d'accueil dans la zone du Village, l'AAEE pourra libérer la classe qu'elle occupe au rez-de-chaussée du collège de la Croix-Blanche.

Bien évidemment, il ne s'agit-là que d'hypothèses, de pistes de réflexion, qui devront être approfondies en fonction des différents facteurs d'analyses : évolution des besoins en relation avec l'évolution démographique, mode de vie des parents, coût de fonctionnement, etc. Au vu de ces éléments, on peut considérer que le projet de l'Ofréquaz a l'avantage d'ouvrir des perspectives pour l'avenir.

Parallèlement à cette extension, la Municipalité souhaite mettre à disposition de l'établissement scolaire des locaux de dégagement afin de répondre aux exigences actuelles de l'enseignement.

La pédagogie actuelle nécessite des locaux de dégagement pour :

- du travail en petit groupe pour des projets qui décroissent les classes (3 groupes pour deux classes) ;
- les cours intensifs de français destinés aux élèves allophones ;
- des cours personnalisés, donnés par des enseignants spécialisés, prévus dans le cadre de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) destinés à des enfants rencontrant des difficultés scolaires ou handicapés.

Le collège de l'Ofréquaz, construit en 1980 ne dispose d'aucune salle de dégagement permettant de travailler par petit groupe. Le réaménagement des locaux dans le secteur de la salle des maîtres permettra la création d'un local de dégagement. La salle des maîtres, désuète et sous dimensionnée sera également réaménagée pour mieux répondre aux besoins des enseignants et des intervenants.

Ce seul local ne suffisant pas au besoin pédagogique actuel, il est prévu que les nouveaux locaux de l'UAPE pourront être utilisés comme locaux de dégagement durant l'horaire scolaire. L'UAPE n'intervenant qu'en dehors des heures d'école. Cette solution a pu être formalisée grâce à l'excellente collaboration entre la direction des écoles et la direction de l'AAEE.

5. Descriptif du projet

L'analyse du site démontre une réserve de terrain autour de l'appartement du concierge ainsi qu'un potentiel de rationalisation à l'intérieur du bâtiment scolaire. La proposition d'utiliser l'ancienne habitation du concierge en créant une extension pour y abriter la nouvelle UAPE pour 60 à 72 enfants s'avère être la meilleure option.

Du côté de l'école, la suppression d'un espace surdimensionné pour le photocopieur et le matériel laisse la possibilité d'aménager une salle de dégagement et une salle des maîtres améliorée avec un espace redimensionné pour le photocopieur.

L'UAPE pourra accueillir entre 5-6 unités, soit maximum 72 enfants. Le programme des locaux, réparti sur deux étages, comporte l'administration nécessaire, les espaces de jeux des enfants et une cuisine d'appoint permettant de distribuer les repas chauds venant de l'extérieur tout en ayant la possibilité d'organiser des goûters et activités sur place. D'autre part, l'UAPE bénéficiera de prolongements extérieurs directs sous forme de cour et de jardin.

L'étroite collaboration et le partage d'espaces entre l'école et l'UAPE se traduisent spatialement par un local de dégagement situé à l'étage de l'UAPE utilisé en commun avec l'école. La perméabilité entre les deux structures est garantie par deux portes communicantes desservant chaque étage.

Entreprendre de tels travaux implique une réflexion générale concernant la mise aux normes énergétiques et sécuritaires. Les classes à l'étage construites lors de la dernière extension de l'école ne sont pas conformes du point de vue du chemin de fuite. Le projet prévoit donc un escalier de secours extérieur, utilisé en commun avec l'UAPE. L'adaptation de la façade de l'école pour éclairer la salle de dégagement amène les architectes à développer un système constructif capable d'emballer la structure pour mieux l'isoler et servant comme prototype pour une rénovation future.

L'extension prolonge la volumétrie à deux pans de l'existant et la matérialisation en plaques d'Eternit foncé sous une forme un peu plus abstraite alliant le toit aux murs et offrant des fenêtres généreuses.

La mise à l'enquête publique n'a pas suscité d'opposition, les plans figurent en annexe du présent préavis.

5.1 Répartition des locaux

Accueil parascolaire

Locaux	Surface m2
72 places d'accueil parascolaire réparties sur 2 étages dans 4 locaux	178.5
1 bureau pour le responsable de la structure	18.5
1 espace pour le personnel	18.5
1 cuisine	18.5
6 sanitaires enfants dont 1 pour handicapé et 1 sanitaire adulte	15.4

1 vestiaire (y.c. circulation dans le vestiaire)	30.4
Dégagement/circulation	39.8

Aménagements scolaires

Locaux	surface
Création 1 salle de dégagement, appui	37.5
Création 1 salle de dégagement incluse dans locaux de l'UAPE, partagée selon les besoins	45.7
Réaménagement de salle des maîtres, réaménagement local actuel y.c. local photocopieur	57.5

5.3 Aspects énergétiques

Un projet de réfection de l'isolation des façades de la toiture du collège de l'Ofréquaz figure au plan des investissements pour 2018-2019. Dès lors, tous les éléments de façade et de toiture concernant la création de l'UAPE et de la salle des maîtres inclus dans ce projet constituent une première étape de la réfection future.

Isolation du bâtiment

De par le fait que l'unité d'accueil est une extension du bâtiment, il n'est pas possible de « labelliser Minergie » uniquement l'extension. Cependant, une attention particulière a été portée à l'enveloppe thermique. Les parties de l'enveloppe du bâtiment existant qui sont rénovées, le sont de manière à respecter les exigences ponctuelles pour de la construction neuve. Par la suite, il serait possible d'appliquer le même principe de rénovation à l'ensemble du bâtiment.

Installation technique

Afin de garantir une aération minimum ainsi que la salubrité des locaux, une ventilation simple flux sera installée. L'amenée d'air se fait au moyen de réglettes hygroréglables intégrées dans les fenêtres, l'extraction se fait par les WC.

Le chauffage de l'unité se fait au moyen de radiateurs, ce qui permet de limiter l'inertie lors de fortes variations des charges internes.

Assainissement des installations techniques

La chaudière à gaz du bâtiment a été changée suite à une défaillance en 2011. Par contre, le reste des installations permettant la distribution de chaleur date de la construction du bâtiment. Au vu de l'état des installations existantes, à court terme, un assainissement complet devra être effectué. Etant donné que la construction de l'UAPE nécessite des travaux importants en chaufferie pour la création d'un groupe de chauffage séparé et d'une production d'eau chaude sanitaire, il est judicieux d'effectuer les travaux d'assainissement de la régulation et de distribution de chaleur en même temps. Ceci permet d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement des installations.

La création d'un chauffe-eau pour l'UAPE permettra également de remplacer les divers chauffe-eau électriques existants par la production centralisée sur la chaudière à gaz. Ceci permet de se mettre en conformité avec la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie qui interdit le remplacement des chauffe-eau électriques.

Production d'énergie électrique

Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture au-dessus de l'UAPE, afin d'apporter une certaine autonomie énergétique à ce bâtiment.

Le maximum de la surface de la toiture en réfection sera utilisé pour l'implantation de 36 modules photovoltaïques couvrant une surface totale active d'environ 60 m².

Cette installation assurera une production estimée de 10'500 kWh/an en prenant compte de l'orientation, de l'inclinaison et de l'ensoleillement constaté à Epalinges durant ces 10 dernières années.

Cette production sera directement injectée sur le compteur électrique du collège dont l'estimation de consommation annuelle projetée est de 32'000 kWh/an. La consommation électrique d'un collège se concentrant principalement pendant les heures ensoleillées, l'énergie produite la journée viendra donc abaisser la facture d'électricité proportionnellement. Le surplus de production photovoltaïque non consommé sera injecté au réseau des Services Industriels Lausannois qui rachètent cette production refoulée à environ 11.8 cts/kWh en 2015.

5.4 Calendriers

Deux parties du bâtiment sont donc touchées par les travaux, la zone de la salle des maîtres et l'ancien appartement du concierge. La transformation de l'appartement et la création de l'UAPE n'auront que peu d'effets sur le fonctionnement de l'école, les travaux seront entrepris dès le vote du crédit pour s'achever en décembre 2015. Afin de limiter les nuisances pour les usagers, les travaux dans la zone salle des maîtres débiteront en mai 2015, afin que ces locaux soient opérationnels à la rentrée scolaire d'août 2015.

6. Coûts de construction

Comme mentionné dans les chapitres précédents, ce projet comprend à la fois l'aménagement de nouveaux locaux et l'amélioration/transformation de l'école et des éléments techniques du bâtiment. Le tableau récapitulatif ci-dessous est donc présenté selon ces deux axes.

L'ensemble des soumissions a été établi conformément à la loi sur les marchés publics. Les coûts sont basés sur des soumissions rentrées.

Répartition des coûts par CFC

	MONTANT CONTR./ADJ.
TOTAUX TRAVAUX HT, y.c. entretien/transformation partie école	1'688'219.00
TVA 8.0%	135'057.50
TOTAUX TRAVAUX TTC	1'823'276.50
TOTAUX TRAVAUX TTC ARRONDI	1'824'000.00

CFC	NOUVELLE CONSTRUCTION UAPE	DEVIS HT / CONTRATS / ADJ.
		MONTANT HT
112	DESAMIANPAGE	0.00
112	DEMOLITIONS EXT/INT	31'813.65
201-211	MACONNERIE / BETON-ARME	256'548.55
211.1	ECHAFAUDAGES	7'708.90
214	CONSTRUCTION BOIS	46'333.80
214.4	REVETEMENT DE FACADES	44'281.65
221	FENETRES ET PORTES EXT.	76'959.00
222	FERBLANTERIE	6'744.20
224	COUVERTURE	12'757.75
225	ETANCHEITES	10'385.80
225.4	OBTURATIONS COUPE-FEU*	3'000.00
228	STORES EXTERIEURS	12'117.25
230	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	60'271.30
230	PANNEAUX SOLAIRES PV	0.00
240	CHAUFFAGE	58'019.35
244	VENTILATION	8'164.50
250	INSTALLATIONS SANITAIRES	81'867.65
258	CUISINES	31'896.50
265	MONTE-PLATS CUISINE	21'362.85
271	PLATRERIE	31'024.45
285	PEINTURE INTERIEURE	25'004.50
272	SERRURERIE	11'880.20
273	MENUISERIE INTERIEURE	75'276.75
281	CHAPES	13'015.50
281.1	SOL RESINE	37'455.10
281.2	SOL LINOLEUM	0.00
281.2	TAPIS ENTREE	2'082.85
282.4	REVETEMENT PAROI FAIENCE	14'271.70
283.3	FAUX-PLAFOND EN PLATRE	48'745.65
285	TRAITEMENT BETON APPARENT *	15'000.00
286	ASSECHEMENT DU BATIMENT *	4'500.00
287	NETTOYAGE	2'062.95
400	PAYSAGISME	23'092.35

Sous-total	1'073'644.70
-------------------	---------------------

CFC	ENTRETIEN GENERAL / TRANSFORMATION ECOLE	DEVIS HT / CONTRATS / ADJ.
		MONTANT HT
112	DESAMIANPAGE	18'518.50
112	DEMOLITIONS EXT/INT	13'697.15
201-211	MACONNERIE / BETON-ARME	11'409.55
211.1	ECHAFAUDAGES	7'761.60
214	CONSTRUCTION BOIS	15'309.25
214.4	REVETEMENT DE FACADES	19'348.25
221	FENETRES ET PORTES EXT.	23'205.50
222	FERBLANTERIE	17'044.95
224	COUVERTURE	31'251.00
225	ETANCHEITES	921.70
225.4	OBTURATIONS COUPE-FEU	500.00
228	STORES EXTERIEURS	967.75
230	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	23'851.75
230	PANNEAUX SOLAIRES PV	29'828.75
240	CHAUFFAGE	86'616.45
244	VENTILATION	0.00
250	INSTALLATIONS SANITAIRES	10'634.35
258	CUISINES	13'266.15
265	MONTE-PLATS CUISINE	0.00
271	PLATRERIE	6'039.45
285	PEINTURE INTERIEURE	8'356.55
272	SERRURERIE	0.00
273	MENUISERIE INTERIEURE	38'007.30
281	CHAPES	396.80
281.1	SOL RESINE	0.00
281.2	SOL LINOLEUM	9'884.20
281.2	TAPIS ENTREE	0.00
282.4	REVETEMENT PAROI FAIENCE	0.00
283.3	FAUX-PLAFOND EN PLATRE	15'578.80
285	TRAITEMENT BETON APPARENT	0.00
286	ASSECHEMENT DU BATIMENT	0.00
287	NETTOYAGE	900.00
400	PAYSAGISME	9'218.90
Sous-total		412'514.65

291	ARCHITECTES	137'962.95
292	INGENIEUR CIVIL	14'000.00
293	INGENIEUR CVS	42'738.60
296	GEOMETRE	8'525.00
296.4	ACOUSTIQUE	1'382.40
29	EXPERT FEU	555.55
29	EXPERTISE AMIANTE	4'800.00

29	HONORAIRES A SOUSTRAIRE POUR ETUDE PRELIMINAIRE, PHASES SIA 4.11-4.41 (budget fonctionnement 2014)	-104'174.30
----	--	-------------

Sous-total honoraires	105'790.20
------------------------------	-------------------

500	FRAIS SECONDAIRES	41'291.05
-----	-------------------	-----------

900	MOBILIERS	54'978.40
-----	-----------	-----------

TOTAUX TRAVAUX HT	1'688'219.00
TVA 8.0%	135'057.50
TOTAUX TRAVAUX TTC	1'823'276.50

7. Aspects financiers

Ce projet figure au plan des investissements pour un montant de CHF 1'000'000.--. Cette évaluation ne tenait pas compte des aménagements scolaires, des travaux d'entretien général (chauffage notamment) ainsi que des améliorations énergétiques et thermiques. Cette extension n'entraînera pas de coût supplémentaire lié à l'entretien du bâtiment. En effet, les améliorations de l'isolation et la production d'énergie électrique compenseront les charges supplémentaires liées au volume construit et à l'utilisation plus intense des installations.

Ce projet bénéficiera des subventions pour l'aide au démarrage de la FAJE (Fondation d'Accueil de Jour des Enfants) pour un montant de CHF 3'000.-- par place.

De plus, le Parlement fédéral a décidé, le 26 septembre 2014, de prolonger de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019, le programme d'impulsion pour la création de places d'accueil de jour et d'autoriser un nouveau crédit d'engagement de 120 millions de francs. Dans ce cadre l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) assurera également une aide d'un montant de CHF 3'000.-- par place créée réparti sur trois ans.

Compte tenu des subventions fédérales et cantonales, la création de ces nouvelles places d'accueil ne devrait pas entraîner une augmentation de la subvention communale à l'AAEE, en tout cas durant les 3 prochaines années. De plus, la totalité des nouvelles places ne sera pas occupée immédiatement et, comme indiqué au chapitre 4, l'AAEE pourra réaliser, grâce à cette nouvelle structure une réorganisation permettant des économies d'échelle.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 45'235.-- (calculée à 2.48 %, sur un montant de CHF 1'824'000.--).

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 1/2015 du 12 janvier 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 1'824'000.--** (un million huit cent vingt-quatre mille francs) pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers, de locaux de dégagement et pour le réaménagement de la salle des maîtres du collège de l'Ofréquaz, tels que présentés dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 12 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

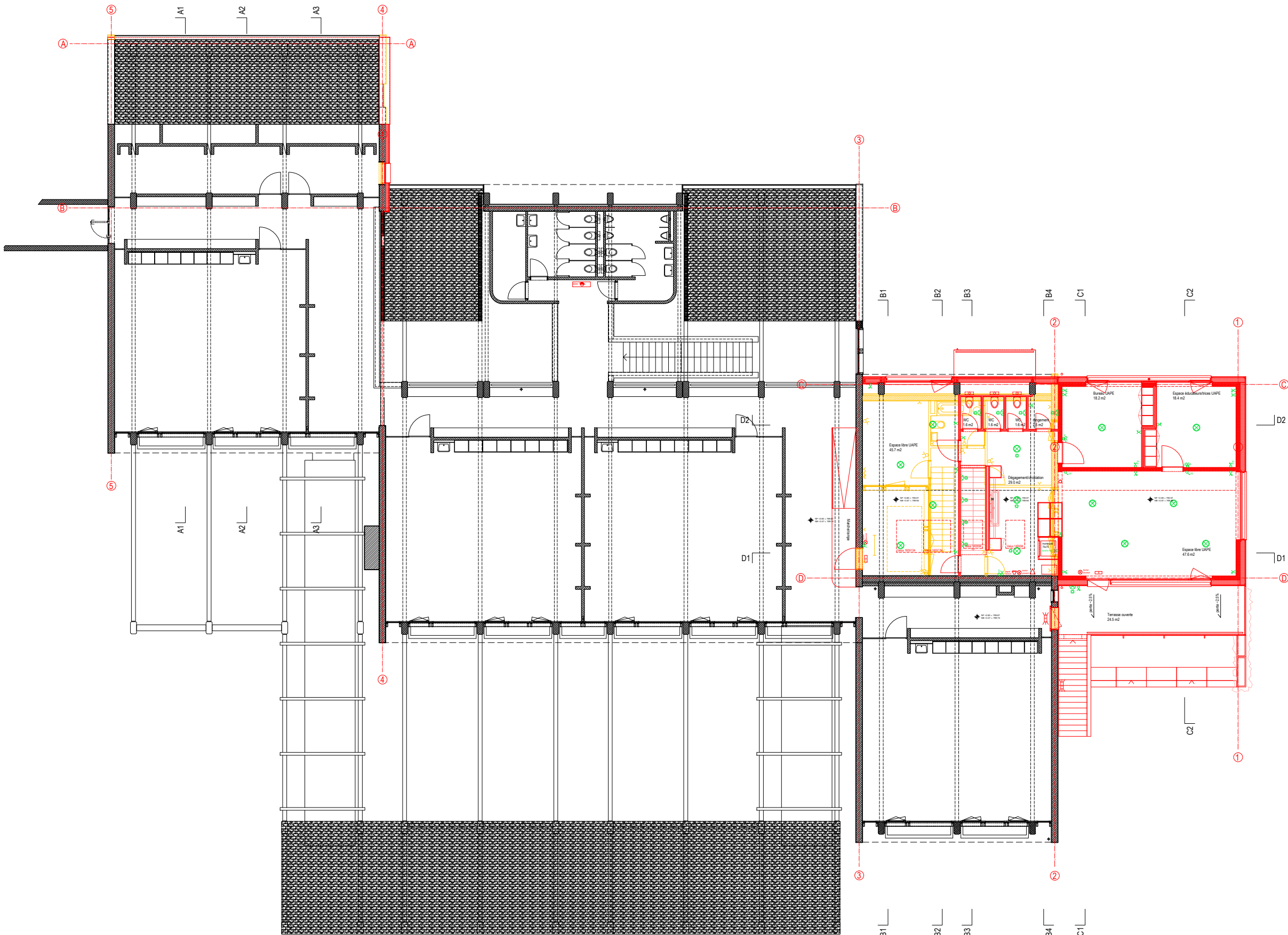
Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

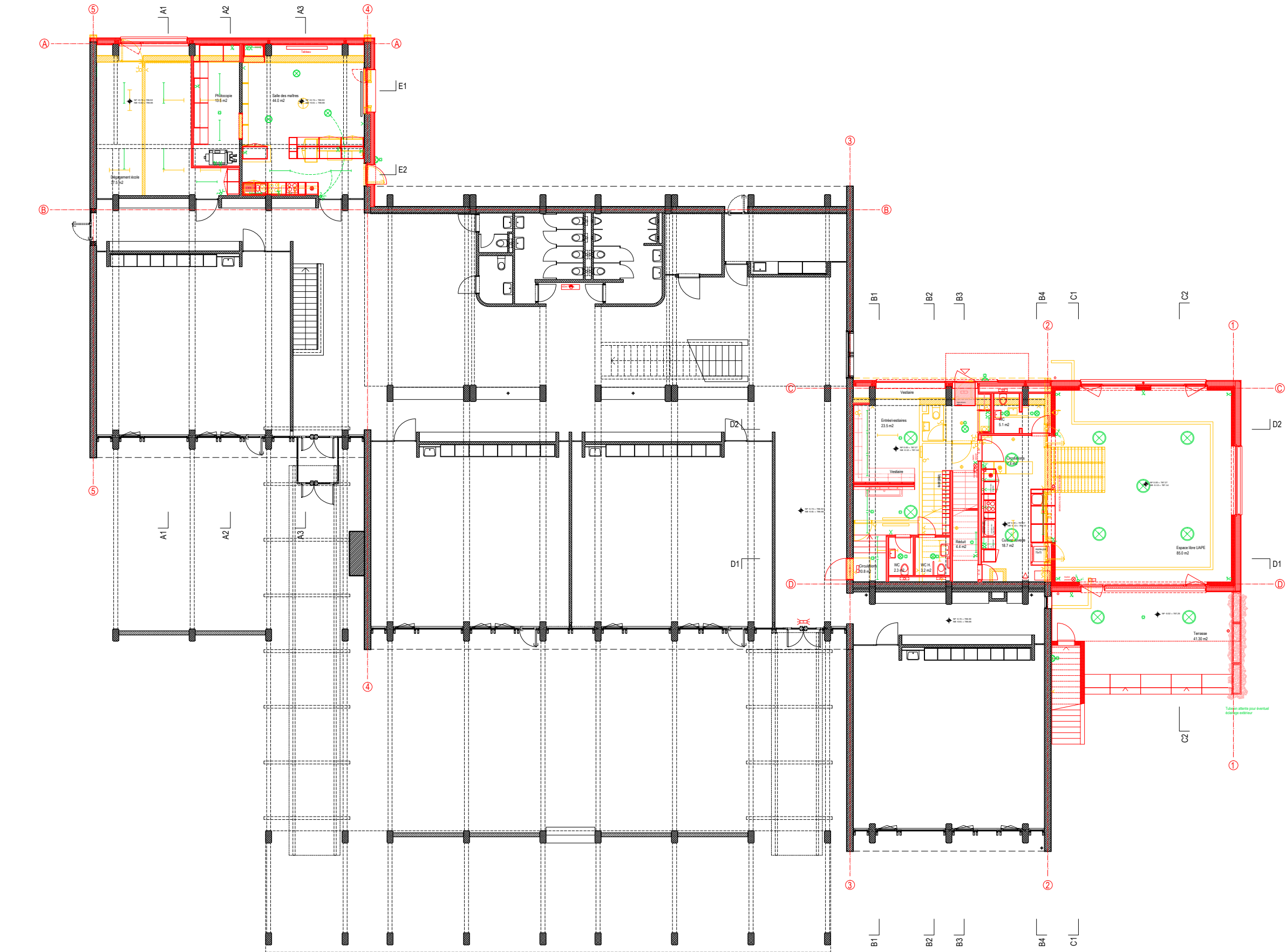
Annexes : Plans, façades, image de synthèse

Représentant municipal délégué : M. Pierre Jolliet



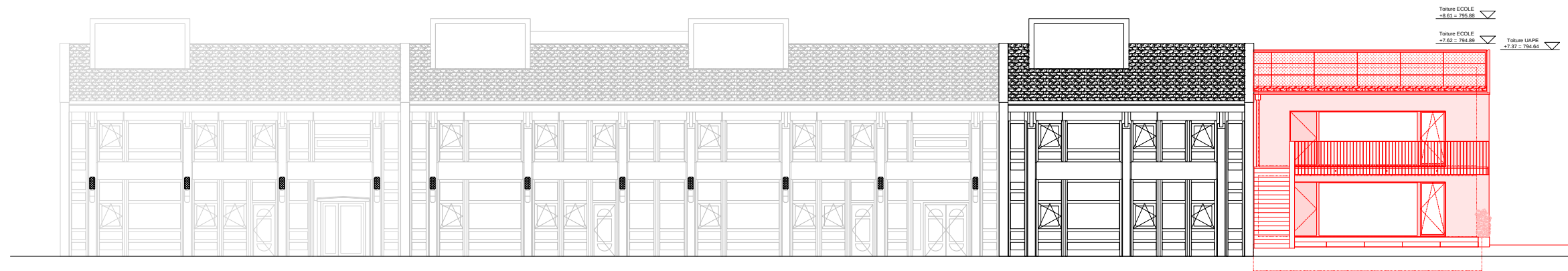
EPALINGES
TRANSFORMATION DU COLLEGE D'OFREQUAZ

M+B Zurbuchen-Henz Sàrl architectes EPF/SIA/FAS ch. de Maillefer 19 1018 Lausanne tél 021 647 50 69 fax 021 646 73 09 e-mail: mb@mbarchitectes.ch www.mbarchitectes.ch	PREAVIS PLAN ETAGE échelle: 1/200e	H:\OFREQUAZ\DESSIN\ARCHITECTE\03_EXECUTION\plan_2014.11.24.dwg	
		création :	16_12_2014 / ac
		modifications :	
		0 10	

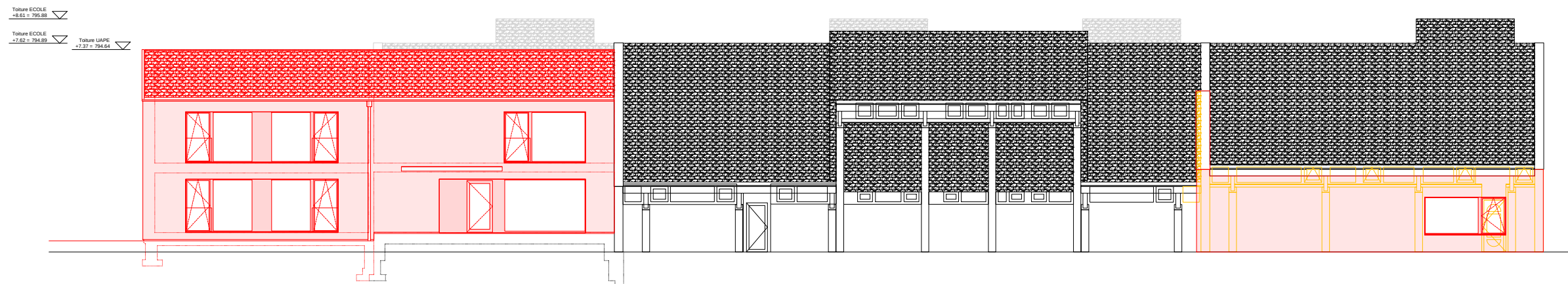


EPALINGES
TRANSFORMATION DU COLLEGE D'OFREQUAZ

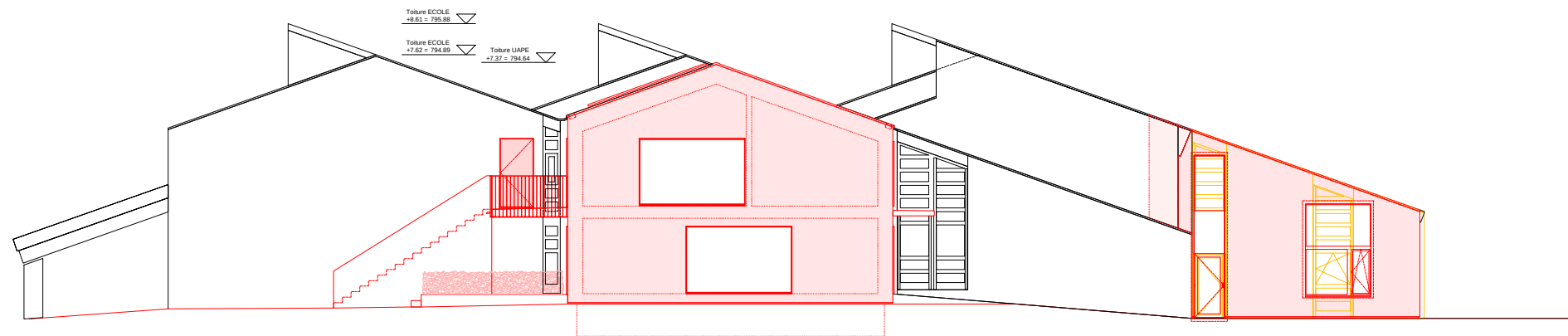
M+B Zurbuchen-Henz Sàrl architectes EPF/SIA/FAS ch. de Maillefer 19 1018 Lausanne tél 021 647 50 69 fax 021 646 73 09 e-mail: mb@mbarchitectes.ch www.mbarchitectes.ch	PREAVIS PLAN REZ-DE-CHAUSSEE échelle: 1/200e	H:\OFREQUAZ\DESSIN\ARCHITECTE\03_EXECUTION\plan_2014.11.24.dwg	
		création :	16_12_2014 / ac
		modifications :	
		010	



FACADES SUD



FACADES NORD



FACADES EST

EPALINGES
TRANSFORMATION DU COLLEGE D'OFREQUAZ

M+B
Zurbuchen-Henz Sàrl
architectes EPF/SIA/FAS
ch. de Maillefer 19
1018 Lausanne
tél 021 647 50 69
fax 021 646 73 09
e-mail: mb@mbarchitectes.ch
www.mbarchitectes.ch

**PREAVIS
FACADES**

échelle: 1/100e

H:\OFREQUAZ\DESSIN\ARCHITECTE\03_EXECUTION\plan_2014.11.24.dwg	
création :	16_12_2014 / ac
modifications :	
0 5	



EPALINGES
TRANSFORMATION DU COLLEGE D'OFREQUAZ

M+B Zurbuchen-Henz Sàrl architectes EPF/SIA/FAS ch. de Maillefer 19 1018 Lausanne tél 021 647 50 69 fax 021 646 73 09 e-mail: mb@mbarchitectes.ch www.mbarchitectes.ch	PREAVIS IMAGE_FACADE SUD-EST	H:\OFREQUAZ\DESSIN\ARCHITECTE\03_EXECUTION\plan_2014.11.24.dwg			
		création :	16_12_2014 / ac		
		modifications :			
		échelle: 1/200e		0 10	